

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 JUILLET 2015

Présents : ABRANOWITCH S. – BOUTET S. – BUCHET C. - CHABROL J.E. – CHERPRENET S. - COUSIN L. - DA SILVA PINTO Th. – DUMONT S. – FARDINI M. - GALLEAZZI J. – GODET V. - LAURENT S. – MARCHAND P. - PENAUD J.P. – PORTIER PH. - SIMON D. - TABOURET V. – VENUAT J.

Absents ayant donné procuration : DUMAS S. – PIAT J. – PICARELLI V. - TRAN V.

Absent : LAPARRA L.

Secrétaire de séance : VENUAT J.

.....

A l'ouverture de la séance, le maire demande de modifier la chronologie des points inscrits à l'ordre du jour et place le point n° 6 « Acquisition de terrain » en point n° 2.

1-Personnel communal : modification du tableau des effectifs :

Le conseil municipal a entériné l'avis favorable de la commission administrative paritaire afin de nommer Mme FERRANDON Christiane au grade de rédacteur à compter du 1^{er} septembre 2015.

Deux postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe seront également créés sous réserve d'un avis favorable de la commission administrative paritaire.

2-Acquisition d'un terrain :

Le conseil municipal autorise le maire à signer la vente des parcelles AA 76 et AA 93 d'une contenance de 10 133 m², propriétés de Mme de CAVEL-GRELET, pour un montant de 70 931 € correspondant à la proposition de la commune.

3-Décisions modificatives budgétaires :

Des décisions modificatives budgétaires concernant le budget principal et le budget du service assainissement ont été approuvées à l'unanimité.

4-Augmentation tarifs cantine :

Le conseil municipal a voté à la majorité une augmentation des tarifs de la cantine scolaire avec effet à la rentrée scolaire 2015.

5-Augmentation tarif goûter accueil périscolaire :

La proposition de porter le tarif du goûter de l'accueil périscolaire de 0,60 € à 0,65 € à compter du 1^{er} septembre 2015 a été validée à la majorité.

6-Cabinet médical :

➤ Convention de mise à disposition de locaux

Une convention de mise à disposition d'un atelier, propriété de la Communauté de communes rue Jean de Brosse prendra effet à compter du 24 juillet 2015 dans le but d'installer un médecin.

➤ Bail dérogatoire

Parallèlement, le maire est autorisé à signer un bail avec le Dr Quach qui ouvrira prochainement son cabinet médical dans le local mis à disposition par la Communauté de communes.

7 et 8-Rapports sur le prix et la qualité de l'eau et du SPANC 2014 :

Le rapport sur la qualité de l'eau établi par le SIVOM Rive Gauche du Cher pour l'année 2014 a été approuvé à l'unanimité, de même que celui sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

9-Motion de soutien à l'association des Maires de l'Allier :

Le conseil municipal a voté un soutien unanime à l'action de l'association des maires pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

10-Affaires générales :

➤ Regroupement des intercommunalités :

Le maire informe l'assemblée du recours à un cabinet d'études financé par la Communauté de communes dans le but d'orienter le choix des élus quant au rapprochement le plus judicieux à opérer : rejoindre la Communauté d'Agglomération ou se tourner vers la Communauté de communes du Val de Cher.